

FOCUS INTERNATIONAL TRADE

EDITION SPÉCIALE UKRAINE

LE COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

PRINTEMPS 2022 - N° 4

ÉDITO

GUERRE EN UKRAINE: QUELLES RÉPERCUSSIONS POUR NOS ENTREPRISES ?

Jeudi 24 février, la Russie attaque l'Ukraine avec le soutien de la Biélorussie.

Ce jour marque le début d'une période d'instabilité aux portes de l'Europe. La FEB s'est bien entendu indignée de cette agression et a témoigné sa sympathie envers le peuple ukrainien. La FEB pense aussi aux entrepreneurs belges et à leurs proches présents en Ukraine.

Au drame vécu par les populations présentes dans les zones de combat et par les très nombreux réfugiés, s'ajoutent les conséquences économiques de cette guerre pour notre économie.

En effet, les tensions liées à cette agression affectent durement de très nombreuses entreprises, intégrées dans des chaînes de valeur avec l'Ukraine, la Russie ou la Biélorussie. Et ce, que ce soit en termes d'importations ou d'exportations directes, mais aussi dans le cadre de relations clients/fournisseurs avec d'autres entreprises belges ou européennes également impactées par cette crise.

Il importe donc que nos autorités prennent des mesures rapides et adaptées, à très court terme, mais aussi à moyen et long terme. En effet, les difficultés auxquelles sont confrontées nos entreprises et notre économie en général sont nombreuses. Citons la spirale infernale « prix/salaires » liée à la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, qui alimente l'inflation et donc les coûts



© VBO FEB

salariaux, via l'indexation automatique des salaires. Et ceci affecte dangereusement notre compétitivité. Ce constat alarmant a été souligné par la Banque nationale de Belgique (BNB), qui a mis en lumière une hausse des coûts salariaux de 13% en trois ans, soit 20 milliards d'euros. S'ajoutent à cela notamment des difficultés logistiques et de multiples questions juridiques liées aux sanctions contre la Russie et la Biélorussie et à la continuité des affaires.

Nous plaidons pour des mesures de soutien appropriées et de nature diverse, afin de venir utilement en aide aux secteurs les plus touchés, mais aussi, plus globalement, pour maintenir la compétitivité de notre économie dans un contexte d'inflation très élevée. Il importe aussi de donner un peu de respiration à nos entreprises, déjà fort touchées par le COVID. Ceci passera notamment par un « stand-still » quant à d'éventuelles nouvelles charges administratives imposées à nos entreprises, et par une flexibilité dans la mise en œuvre de certaines obligations existantes. Il conviendra aussi d'aider les entreprises victimes des probables contre-mesures russes.

À l'échelle européenne, et comme souvent, cette nouvelle crise a donné un coup d'accélérateur à des réflexions de fond sur notre dépendance énergétique, la transition verte, mais aussi le concept d' « autonomie stratégique » de l'UE en matière de défense et dans d'autres secteurs industriels clés. La FEB se réjouit de cette approche européenne, car l'heure n'est pas aux démarches nationales non coordonnées. La FEB plaide également pour une approche volontariste mais aussi réaliste. Ceci, afin de garantir la faisabilité économique des évolutions envisagées, d'assurer un maximum de transparence dans la gouvernance, et de veiller à la compétitivité de l'UE face à ses concurrents internationaux. Par ailleurs, cette crise doit également inciter l'UE à accélérer la négociation ou la ratification d'accords commerciaux ambitieux. Renforcer nos relations commerciales avec nos partenaires contribuera utilement à la diversification de nos importations et de nos exportations.

Chers lecteurs, l'ampleur de la crise liée à l'agression de l'Ukraine et ses conséquences pour notre pays nous ont incités à anticiper la publication de ce 4ème numéro de notre Focus International Trade et de le consacrer entièrement à cette question. Ceci fait partie des efforts de la FEB visant à informer au mieux ses fédérations sectorielles et les entreprises, que ce soit via son site web, dans le cadre de la « Taskforce FEB/ secteurs » créée dès les premiers jours de la querre, ou lors de divers webinars.

Enfin, avant de conclure, je voudrais féliciter les entreprises qui ont souhaité venir en aide à la population ukrainienne, en Ukraine ou en Belgique. Au travers de leurs initiatives diverses et multiples, elles ont témoigné de leur volonté d'assurer leur rôle sociétal en dépit des multiples difficultés auxquelles elles sont confrontées. Nous pouvons en être fiers.

La FEB se tient à vos côtés alors que la guerre fait toujours rage en Ukraine au moment de boucler ce numéro spécial.

Pieter Timmermans

CEO VBO FEB



SOMMAIRE

5

FACTS & FIGURES

Importance du commerce extérieur

8

IMPACT ÉCONOMIQUE

Guerre en Ukraine

12

SANCTIONS

Les sanctions les plus sévères jamais prises par l'UE

20

CONTRE-MESURES RUSSES

Le Kremlin riposte en adoptant des contre-mesures

22

ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UKRAINE

L'agenda géopolitique de l'UE

26

MESURES DE SOUTIEN

Mesures de soutien aux entreprises belges

28

NOTRE CC À VOTRE SERVICE

Le centre de compétence Europe & International Disclaimer: la finalisation des textes a eu lieu le 5 avril. Vous pouvez visiter notre site Web pour connaître l'état actuel des choses.



LA FEB VOUS TIENT AU COURANT!

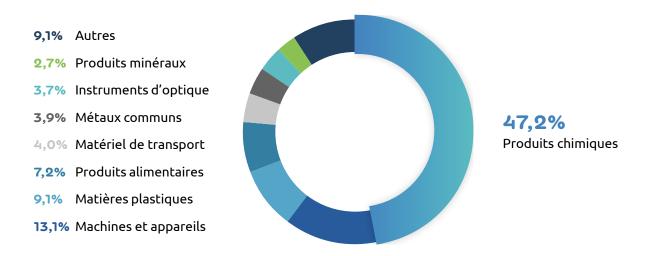
La FEB suit la situation de près et reste vigilante quant aux effets négatifs de la crise ukrainienne sur l'économie belge. Pour assister les entreprises, elle rassemble toutes les informations pertinentes et actualisées ainsi que les liens utiles vers les différentes mesures de soutien et autres sur son site web www.feb.be.



IMPORTANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

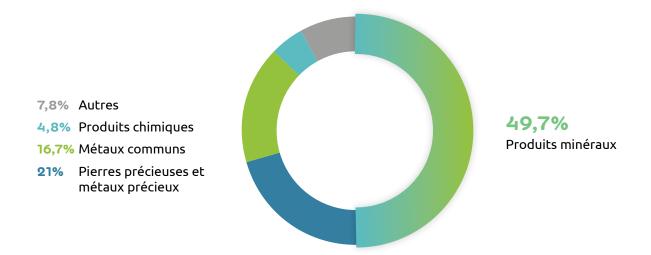
COMPOSITION DES **EXPORTATIONS BELGES** À DESTINATION DE LA RUSSIE (2020)

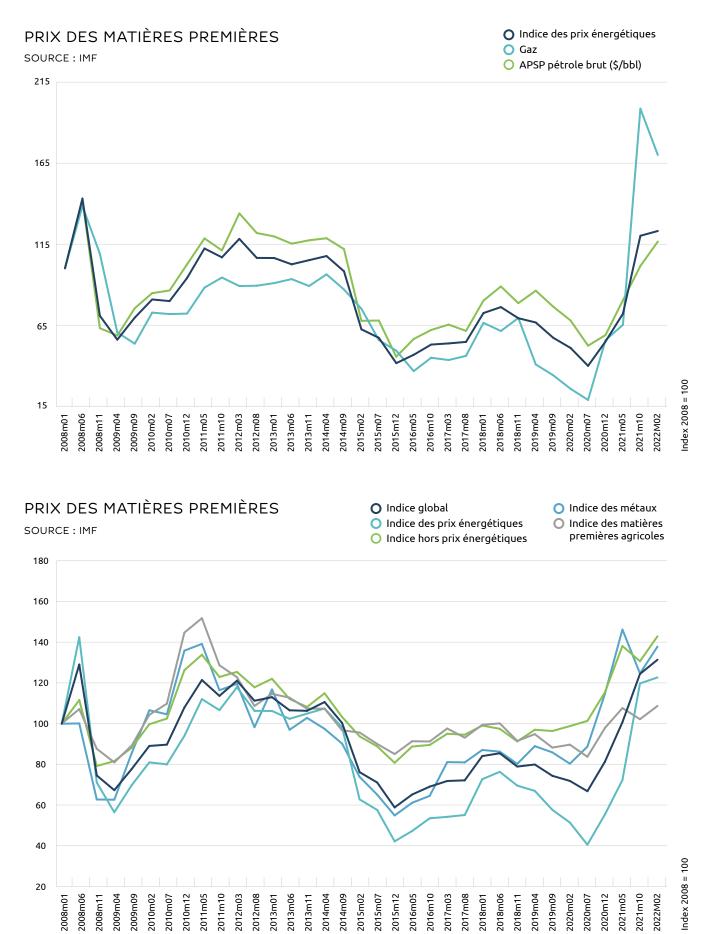
SOURCE : BNB ET AGENCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR



COMPOSITION DES **IMPORTATIONS BELGES** EN PROVENANCE DE LA RUSSIE (2020)

SOURCE : BNB ET AGENCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

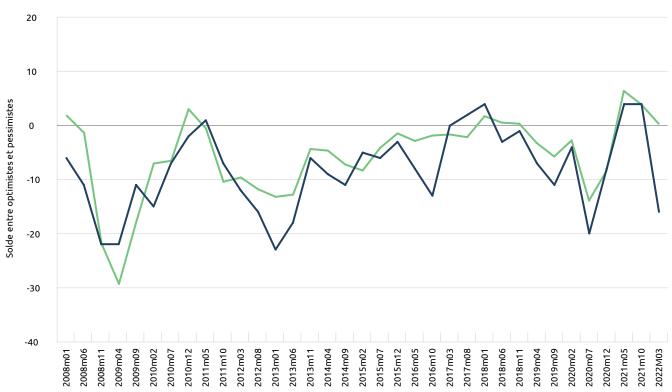




CONFIANCE DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES

Confiance des entreprisesConfiance des ménages





IMPACT ÉCONOMIQUE

GUERRE EN UKRAINE

QUELLES RÉPERCUSSIONS POUR LES ENTREPRISES BELGES ?

Bien que les échanges commerciaux directs entre notre pays et la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie soient assez modérés, la guerre en Ukraine et les tensions qu'elle suscite impactent considérément des secteurs clés de notre économie.

INQUIÉTUDES MACROÉCONOMIQUES

Outre le drame vécu par la population et les très nombreux réfugiés ukrainiens, cette guerre et les tensions qui en résultent ont déjà de multiples conséquences directes et indirectes pour notre pays.

La FEB est très inquiète de l'impact macroéconomique de cette crise, et ce pour 4 raisons.

- 1. Dès la seconde moitié de 2021, l'inflation des prix énergétiques a fortement accéléré. Or la Russie est un fournisseur important de gaz et de pétrole en Europe. La situation actuelle renforce encore les pressions inflatoires en provenance des produits énergétiques. Les coûts de production vont donc encore augmenter à cause des prix énergétiques et de la hausse de diverses matières premières. De plus, vu notre système d'indexation automatique des salaires, cela va continuer d'alimenter la spirale coûts-salaires, dommageable à la compétitivité des entreprises. Ce constat alarmant a également été souligné par la Banque nationale.
- 2. Même si le commerce avec la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie est en termes absolus assez limité, ces 3 pays sont des fournisseurs et des clients clés pour certains de nos (sous-)secteurs. S'ensuivent des difficultés d'approvisionnements pour diverses matières premières cruciales pour nos industries, et de fortes hausses de prix. Or la réorientation de ces chaînes d'approvisionnement ne peut se faire du jour au lendemain. De plus, outre les entreprises directement affectées, la crise affecte aussi par effets de contagion d'autres entreprises tout au long des diverses chaînes de valeur.
- 3. Le conflit a un effet indirect négatif en affectant la confiance des entrepreneurs et des ménages. Il génère des incertitudes, et les chefs d'entreprises pourraient donc être plus prudents vis-à-vis de leurs plans d'investissements. Des ménages moins confiants en l'avenir vont adopter un profil de consommation plus prudent et épargner davantage, ce qui pèsera sur la consommation privée. Enfin, le conflit dégrade aussi la situation sur les marchés financiers.

4. Enfin, certains de nos partenaires UE majeurs (ex : l'Allemagne) ont des liens commerciaux plus étroits que la Belgique avec la Russie, l'Ukraine ou la Biélorussie. Idem en ce qui concerne la dépendance au gaz russe (ex : très forte dépendance de l'industrie allemande). Ainsi, par effet domino, nos entreprises fournisseurs risquent de subir de manière indirecte les difficultés que rencontreraient leurs clients situés dans d'autres États membres.

À ces diverses inquiétudes se rajoutent les effets économiques des probables contremesures que prendra la Russie, à l'égard notamment de l'UE.



© Belga image

IMPORT / EXPORT : NE PAS SOUS-ESTIMER L'IMPACT POUR DE MULTIPLES (SOUS-)SECTEURS CLÉS

En termes de commerce extérieur, la Russie représente 1% des exportations belges et 1,7% de nos importations (soit notre 12ème fournisseur et 17ème client le plus important). Quant à l'Ukraine, les exportations et les importations représentent 0,15% du total (46ème fournisseur et 50ème client). Mais au-delà de ces chiffres somme toute limités, ces 3 pays représentent des fournisseurs ou des clients très importants pour de multiples (sous-)secteurs clés de notre économie.

1. La plus grande part, et de loin, des importations belges en provenance de Russie sont les produits minéraux (51%), essentiellement des hydrocarbures (la Russie étant un producteur et exportateur mondial majeur en la matière). Viennent ensuite compléter le podium les métaux précieux (21%) et les métaux communs

(17%). Du côté des exportations belges vers la Russie, ce sont les produits chimiques qui arrivent largement en tête (49%), dont le tiers provient de la vente de médicaments. Ensuite, ce sont les machines électriques et les appareils optiques (17%), les matières plastiques et caoutchouc (9%) et enfin les produits de l'industrie alimentaire (7%).

2. La Belgique importe d'Ukraine majoritairement des produits du règne végétal (60%). Cela concerne surtout des matières premières indispensables à la confection d'huiles végétales (surtout de colza) et des céréales. En second lieu figurent d'autres matières premières telles que des produits minéraux (9%), des métaux communs (8%) ainsi que du bois (6%). Au niveau des exportations vers l'Ukraine, il s'agit surtout des produits des industries chimiques (32%). Puis des machines et appareils électriques (15%), du matériel de transport (11%), des produits des industries alimentaires (11%) et des matières plastiques et en caoutchouc (11%).



PRÉOCCUPATIONS CROSS-SECTORIELLES

Les entreprises sont confrontées à de multiples difficultés, qui génèrent à leur tour de très nombreuses questions.

Outre les problèmes déjà mentionnés ci-dessus (dont les problèmes d'approvisionnement et les hausses de coûts), ces difficultés sont de nature diverse :

- Impact et respect des sanctions de l'UE et de ses partenaires internationaux à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie, et incertitudes quant à l'adoption de nouvelles sanctions;
- Questions juridiques liées notamment à la continuité des contrats dans les relations B2C, B2B ou à l'égard des autorités, ou aux procédures douanières;

- Perturbations dans les chaînes logistiques et les divers modes de transport (routier, maritime, fluvial, aérien);
- Impact sur les ressources humaines, qu'il s'agisse des collaborateurs des entreprises belges actives en Ukraine, en Russie et en Biélorussie, ou des collaborateurs ukrainiens ou russes présents en Belgique (ex : dans le secteur de la construction).

Afin de tenter d'apporter des réponses à ces questions, la FEB a créé une page spéciale sur son site internet, ainsi qu'une Taskforce FEB/ fédérations sectorielles.



© Belga image

MOINS DE GAZ RUSSE

L'EUROPE VEUT RÉDUIRE SA DÉPENDANCE AUX COMBUSTIBLES FOSSILES RUSSES

Ces derniers mois, l'Europe a été confrontée à la hausse et à la volatilité des prix de l'énergie. Ces prix élevés étaient initialement dus à la forte demande mondiale lors de la reprise économique qui a suivi la pandémie. Suite à l'agression russe contre l'Ukraine, les inquiétudes concernant la sécurité d'approvisionnement ont aggravé la situation.

Ces dernières années, environ 40% des importations totales de gaz de l'UE provenaient de Russie. Pour le pétrole brut, les importations depuis ce pays oscillent autour de 27% et pour le charbon, il reste également le principal fournisseur avec environ 46%. L'incertitude croissante quant à l'approvisionnement en provenance de Russie, principal fournisseur de l'Europe, perturbe gravement la stabilité du marché. Les dirigeants européens ont donc décidé, lors du Conseil européen de Versailles (11 mars 2022), de mettre progressivement fin à notre dépendance au gaz, au pétrole et au charbon russes.

La Commission européenne a été invitée à élaborer un plan à cet effet. Celui-ci, intitulé « REPowerEU », vise à rendre l'Europe indépendante des combustibles fossiles russes bien avant 2030, notamment en diversifiant l'approvisionnement en gaz, en accélérant le déploiement des gaz renouvelables et en remplaçant le gaz utilisé pour le chauffage et la production d'électricité. Ce plan comprend aussi une série de mesures visant à maîtriser les prix de l'énergie pour les consommateurs et à protéger l'économie, entre autres par la régulation des prix, la prise de mesures fiscales temporaires contre les bénéfices extraordinaires et l'introduction de mesures d'aide d'État. Par ailleurs, l'Europe souhaite mener des actions communes pour reconstituer ses stocks de gaz pour l'hiver prochain. Les chefs d'Etats européens ont également décidé de mandater la Commission européenne pour organiser des achats groupés de gaz, de GNL et d'hydrogène, en exploitant au mieux le poids politique collectif et l'importance du marché intérieur européen et de ses États membres pour négocier les prix à la baisse. Ceci, à l'instar des achats groupés de vaccins, par la Commission, durant la pandémie liée au Covid.

BIDEN PROPOSE UNE ALTERNATIVE

Lors des sommets internationaux (UE, OTAN, G7) qui ont eu lieu à Bruxelles les 24 et 25 mars, le président américain Joe Biden a proposé de fournir davantage de gaz liquéfié comme alternative au gaz russe. Ce « gazoduc virtuel », un accord conjoint ayant pour objet de livrer certains volumes de gaz liquéfié américain à l'Europe à un prix défini, devrait réduire la dépendance vis-à-vis de la Russie et atténuer la volatilité des prix du gaz.

SANCTIONS

LES SANCTIONS LES PLUS SÉVÈRES JAMAIS PRISES PAR L'UE

En réaction à la guerre en Ukraine, l'UE, comme de nombreux autres pays, a pris des sanctions à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie, afin d'inciter les deux pays à mettre un terme à la guerre. L'objectif est la dissuasion, mais en même temps, ces sanctions ont des conséquences pour les entreprises belges. Vous trouverez ci-dessous un aperçu non exhaustif des sanctions et de leurs conséquences.

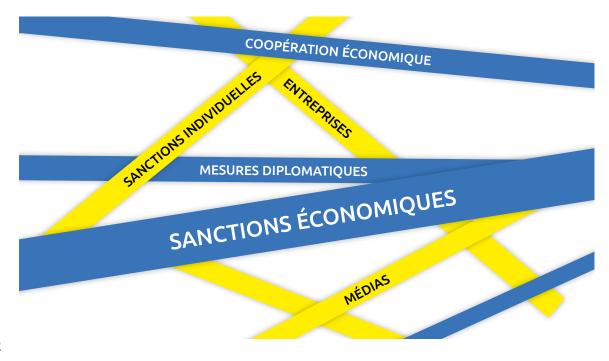
UN ÉCHEVEAU DE SANCTIONS UE

Depuis le 23 février 2022, l'UE a adopté cinq trains de sanctions, qui ont été renforcés dans l'intervalle. Ces mesures couvrent un large éventail de secteurs. De ce fait, il s'agit des sanctions les plus sévères jamais prises, surtout en si peu de temps. En outre, la Suisse, les États membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et les pays candidats – potentiels – (Macédoine du Nord, Monténégro, Albanie et Bosnie-Herzégovine) se sont rangés derrière les sanctions de l'UE et les appliquent également.

De nombreuses mesures ont aussi été coordonnées avec les pays du G7, mais des pays non membres du G7, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Taïwan, ont également condamné l'agression de l'Ukraine en adoptant des mesures.

LES ENTITÉS FÉDÉRÉES BELGES ADOPTENT ÉGALEMENT DES SANCTIONS

Les entités fédérées belges ont décidé de suspendre les licences d'exportation de technologies à double usage vers la Russie.



OBJECTIF DES MESURES ? «ISOLER DAVANTAGE LA RUSSIE ET LA PRIVER DES MOYENS QU'ELLE UTILISE POUR FINANCER CETTE GUERRE BARBARE.»

URSULA VON DER LEYEN, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

SANCTIONS : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les sanctions (terme officiel : mesures restrictives) font partie de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Elles n'ont pas un caractère punitif, mais visent à provoquer un changement de politique ou d'activité. Les mesures s'appliquent uniquement au territoire de l'UE et ne s'étendent donc pas directement au-delà de celui-ci⁽¹⁾. Les effets indirects ont bien entendu une plus grande portée. La Commission doit également veiller à ce que les États membres appliquent les sanctions. Toutefois, le contrôle est effectué par les autorités compétentes des États membres.

Les sanctions sont fréquemment renforcées. Pour connaître la situation la plus récente, veuillez consulter le site www.feb.be.

Sanctions à l'encontre de la Russie

- Restrictions applicables au commerce avec les oblasts de Donetsk et de Lougansk
- Interdiction d'importer des marchandises en provenance de ces régions;
- Interdiction d'exportation de certains biens et technologies vers ces régions;
- Restrictions sur le commerce et les investissements pour certains secteurs;
- Interdiction de fournir des services touristiques.

1 Contrairement, par exemple, à certaines sanctions américaines qui sont censées être extraterritoriales. Cela ne signifie cependant pas qu'elles sont effectivement reconnues par l'UE. Ces sanctions sont applicables jusqu'au 24 février 2023 et peuvent être renouvelées chaque année. Des sanctions de ce type s'appliquent déjà à la Crimée et à Sébastopol (valables jusqu'au 26 juin 2022).

2) Les sanctions économiques

Les sanctions économiques sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022, mais peuvent être renouvelées tous les six mois.



Sanctions financières

- Accès limité aux marchés primaires et secondaires des capitaux de l'UE pour certaines banques et entreprises russes;
- Interdiction des transactions avec la Banque centrale russe ou avec le Fonds russe d'investissement direct;
- Interdiction de SWIFT pour sept banques russes :
- Interdiction des transactions avec quatre banques russes;
- Interdiction de fournir des billets de banque en euros à la Russie ;
- Interdiction de toute transaction avec certaines entreprises d'État russes ;
- Interdiction de fournir des services de notation de crédit à des personnes ou entités russes;
- Interdiction d'accepter les dépôts de ressortissants ou de résidents russes au-delà d'une certaine valeur:
- Interdiction pour les dépositaires centraux de titres de l'UE de détenir des comptes de clients russes;
- Interdiction de vendre des titres libellés en euros à des clients russes;
- Interdiction d'investissement ou de participation dans le Fonds d'investissement direct russe;
- Précision selon laquelle les crypto-actifs sont également concernés par les sanctions.





Défense

- Interdiction d'exportation et d'importation d'armes;
- Restrictions à l'exportation de certains biens et technologies qui pourraient contribuer au renforcement technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité.



- Interdiction du survol de l'espace aérien de l'UE et de l'accès aux aéroports de l'UE pour tous les types de transporteurs russes;
- Interdiction d'exportation de biens et de technologies de l'industrie aéronautique et aérospatiale. L'assistance technique ou financière connexe et les services d'intermédiation et autres sont également interdits;
- Restrictions aux exportations de biens de navigation maritime et de technologies de radiocommunication;
- Interdiction pour les navires russes d'accoster dans les ports européens. Une exception concerne cependant les besoins humanitaires, les denrées alimentaires, les produits agricoles et l'énergie;
- Interdiction pour les sociétés de transport russes de circuler sur les routes européennes.



Énergie

- Interdiction d'exportation de biens et technologies pour le raffinage du pétrole. L'assistance technique ou financière connexe et les services d'intermédiation et autres sont également interdits;
- Interdiction d'investir dans le secteur énergétique russe;
- Interdiction d'importation de charbon, éventuellement suivie d'une interdiction d'importation de pétrole.



Technologie

- Restrictions à l'exportation de biens et de technologies à double usage et de services connexes;
- Restrictions cibles sur les importations et les exportations de certaines technologies avancées.



Industrie métallurgique

 Interdiction d'importer du fer et de l'acier de Russie actuellement couverts par les mesures de sauvegarde sur l'acier. L'assistance technique ou financière connexe et les services d'intermédiation et autres sont également interdits.



Produits de luxe

- Interdiction d'exportation de certains produits de luxe.



Interdiction d'importation

- Bois ;
- Ciment.

IMPACT DES SANCTIONS INTERNATIONALES SELON FEBELFIN (SECTEUR FINANCIER)

L'Union européenne ainsi que d'autres pays et organisations internationales ont adopté des sanctions à l'encontre de la Russie. Ainsi, plusieurs canaux financiers et actifs de certains individus, organisations et institutions russes et biélorusses ont été bloqués. Sept banques russes et trois banques biélorusses ont été exclues pour une durée indéterminée du système de messagerie financière SWIFT. Les transactions avec ces banques via SWIFT ne seront plus possibles pour une période indéterminée. En outre, les systèmes de cartes, tels que VISA et Mastercard, ont décidé d'arrêter complètement leurs opérations en Russie. Les banques belges appliquent automatiquement les sanctions imposées par les autorités internationales compétentes.

Quelles conséquences ces sanctions ont-elles concrètement sur vos activités ? Febelfin, la fédération belge du secteur financier, fournit quelques conseils :

Concernant le blocage des cartes de paiement visées, vous n'avez rien à faire en tant qu'entrepreneur: les systèmes de cartes et les prestataires de services de paiement feront en sorte que les cartes de paiement visées soient refusées par les terminaux de paiement en ligne. Veuillez contacter votre prestataire de services de paiement si vous n'avez pas encore encaissé les transactions autorisées avant le blocage;

- Veuillez vous informer auprès de votre banque ou de votre prêteur avant d'effectuer toute opération de paiement avec des entreprises ou des particuliers en Russie ou en Biélorussie;
- Vous êtes entrepreneur et vous vous posez des questions sur votre situation financière? Contactez sans attendre votre banque. Les banques sont toutes disposées à examiner avec vous toutes les options possibles pour trouver une solution à votre situation spécifique. Même si votre entreprise ne connaît pas encore de problèmes, il est important de rester en contact avec votre banque. Plus tôt vous contactez votre banque, plus vous aurez de chances d'obtenir une solution rapide adaptée à votre situation et à votre activité.



Vous avez encore des questions? Rendez-vous sur www.febelfin.be pour vous tenir au courant des derniers développements économiques résultant de la guerre.



LES CONSEILS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOUANES ET ACCISES

Fournir une description des marchandises claire

Un code marchandise unique peut englober à la fois des marchandises qui sont et ne sont pas soumises aux sanctions. Par exemple, les articles peuvent ou non avoir été développés à des fins militaires. C'est pourquoi la description des marchandises est cruciale, tant sur la déclaration que sur les documents commerciaux d'accompagnement. Si nécessaire, une description plus détaillée peut également être fournie sur les factures.

2) Codes de certificat négatifs

L'UE prévoit des exceptions pour certains biens sanctionnés, ce qui permet encore leur exportation sous le couvert éventuel d'une autorisation délivrée par la région compétente.

Dans ce cas, la déclaration en douane doit être accompagnée d'une demande d'avis, contenant les éléments et arguments nécessaires qui permettront l'octroi éventuel de l'exception.

Dans la case 44 du document douanier, il faudra mentionner un code de certificat négatif (code « Y »). Vous trouverez plus d'information ainsi que le document pour la demande d'avis sur le site de la douane belge (entreprises, Russie-Ukraine).



3) Suivre l'évolution de la situation

La crise en Ukraine a donné lieu à une série de mesures et de contre-mesures dont l'entrée en vigueur est souvent quasi immédiate. Une importation, un transit ou une exportation qui aujourd'hui sont encore autorisés peuvent se voir interdits demain ou être soumis à l'obtention d'une autorisation. Dans le cas où la Russie perd le statut de nation la plus favorisée au sein de l'Organisation mondiale du commerce, les droits de douane seront ajustés très rapidement.

4) Vérifiez vos délais d'exécution

Les mesures actuelles exigent un degré très élevé de sélection et de contrôle par la douane belge. Tenez compte du temps requis par les contrôles documentaires et/ou physiques dans votre processus logistique et assurez-vous de la disponibilité de tous les documents nécessaires lors d'une vérification. Le risque de retards et de congestion est élevé, car de nombreux acteurs de la logistique prennent également des mesures ou sont eux-mêmes impactés par la crise.

5) Réglementation douanière

En dédouanant immédiatement les marchandises à leur arrivée, vous optez pour la sécurité en appliquant les tarifs ou mesures en vigueur à ce moment précis. Néanmoins, si vous deviez être confronté à un imprévu, la marchandise pourrait être placée en entrepôt douanier en vue d'une solution ultérieure, comme la réexportation. La mise en entrepôt douanier des marchandises en prévision d'une normalisation de la transaction est possible, mais implique souvent des frais de gestion et de stockage.

Suite des sanctions à l'encontre de la Russie

3) Individus et entités

877 personnes, dont 30 oligarques, sont soumises à des restrictions de voyage. En outre, ces personnes et 62 entités voient leurs avoirs gelés et aucun fonds ne peut leur être fourni. Ces mesures seront renouvelées tous les six mois et sont valables jusqu'au 15 septembre 2022.

4) Mesures diplomatiques

Les sommets UE-Russie sont suspendus et les diplomates et hommes d'affaires ne peuvent plus bénéficier de mesures visant à faciliter l'obtention de visas.

5) Restrictions applicables aux médias

Les activités de diffusion de Sputnik et Russia Today, médias d'État russes, et de leurs filiales ont été interdites.

6) Restriction de la coopération économique

La Russie ne peut plus emprunter auprès de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque européenne d'investissement. L'UE – ainsi que les autres pays du G7 – ne traite plus la Russie comme une nation la plus favorisée (NPF) dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En d'autres termes, elle ne bénéficie plus des avantages liés à son statut de membre de l'OMC. En outre, les entreprises russes ne peuvent plus répondre aux appels d'offres publics en Europe. Ils sont également exclus de tout soutien financier de l'Europe.



L'Ukraine est aussi appelée le grenier de l'Europe © Shutterstock



LA POLITIQUE DE L'ASSUREUR-CRÉDIT CREDENDO

Étant donné la très forte et soudaine détérioration du risque pays de la Russie, la Biélorussie – un allié important de la Russie d'où l'assaut sur Kiev a été lancé – et de l'Ukraine, Credendo a dégradé la classification pour le risque politique court terme et moyen long terme de ces pays en catégorie 7, la plus mauvaise note. La dégradation des risques pays de la Russie et de la Biélorussie s'explique largement par les sanctions – visant notamment à geler les réserves de change de la Russie et à bloquer l'accès à SWIFT de certaines banques – ainsi que le risque lié à un durcissement des sanctions.

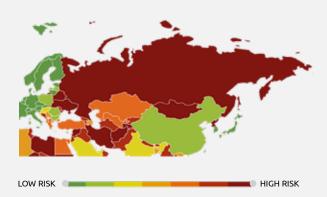
Les effets de la guerre ne s'arrêtent pas aux frontières, les pays de l'ex-Union soviétique sont les plus affectés par la crise étant donné que la Russie est pour la plupart d'entre eux un partenaire commercial important (notamment pour la Biélorussie, le Kirghizstan et l'Arménie) mais aussi parce que beaucoup de pays reçoivent des envois de fonds de travailleurs expatriés. De plus, les pays accueillant de nombreux touristes russes et ukrainiens seront aussi impactés, c'est notamment le cas de la Turquie – une économie déjà fragilisée par une inflation galopante et une forte dépréciation de sa monnaie – et de l'Égypte qui est aussi touchée par la forte augmentation du prix du blé.

Étant donné que la Russie est un important exportateur de matières premières telles que le pétrole et le gaz, de certains métaux (tels que le cuivre et l'aluminium) et de blé (tout comme l'Ukraine), les prix des matières se sont envolés, touchant de plein fouet les pays importateurs de matières premières et secteurs dépendant des matières premières comme l'acier, les engrais qui sont aussi touchés par l'envolée des prix de la potasse, dont les principaux producteurs sont la Biélorussie et la Russie. D'autres secteurs sont touchés tels que la production des semi-conducteurs car l'Ukraine est un produc-

teur important de gaz néon et l'automobile dont certaines pièces sont produites en Ukraine. Par contre, les pays exportateurs de matières premières vont profiter de l'augmentation des prix.

Les prochaines semaines seront cruciales pour la production de blé et maïs en Ukraine. En effet, si l'Ukraine ne parvient pas à semer, les prix des céréales risquent encore d'augmenter, poussant dans son sillage l'agitation sociale, l'inflation – qui était déjà élevée dans la plupart des pays du monde avant l'invasion de l'Ukraine – et pesant sur des finances publiques qui se sont déjà fortement détériorées ces deux dernières années sous l'effet du COVID-19. Deux ans après le début de cette pandémie, l'économie mondiale est donc à nouveau sous pression. L'ampleur de la crise économique déprendra de la durée et de l'étendue géographique du conflit.

Risques politiques et assimilés à moyen terme (mars 2022)



Source: www.credendo.com > risque pays > monde

Sanctions à l'encontre de la Biélorussie

En août 2020, l'UE avait déjà imposé des sanctions à l'encontre de la Biélorussie après les élections présidentielles frauduleuses. Les cinq trains de sanctions qu'elle avait déjà imposés visaient au total 183 personnes et 26 entités. En raison de l'implication actuelle de la Biélorussie dans la guerre en Ukraine, l'UE a imposé des sanctions supplémentaires à ce pays.

1) Sanctions financières

- Interdiction des transactions avec la banque centrale de Biélorussie;
- Interdiction de SWIFT pour trois banques biélorusses;
- Interdiction de fournir des billets de banque en euros à la Biélorussie;
- Interdiction de la notation et de la fourniture de services liés aux actions des entités d'État biélorusses sur les plateformes de négociation de l'UE (à partir du 12 avril 2022);
- Interdiction d'accepter des dépôts de plus de 100.000 EUR de la part de ressortissants biélorusses;
- Interdiction pour les dépositaires centraux de titre de l'UE de détenir des comptes de clients biélorusses;
- Interdiction de vendre des titres en euros à des clients biélorusses.

2) Sanctions individuelles et économiques contre 22 personnes

Elles sont confrontées aux mêmes problèmes que les personnes et entités russes visées.

3) Restrictions commerciales

- Restrictions commerciales: restriction du commerce des biens utilisés pour la production ou la fabrication de:
 - Produits du tabac;
 - Combustibles minéraux ;
 - Substances bitumineuses et hydrocarbures gazeux ;
 - Produits à base de chlorure de potassium (« potasse »);
 - Produits à base de bois ;

- Produits cimentaires;
- Produits en fer et en acier et produits en caoutchouc.
- Restrictions à l'exportation de biens et technologies à double usage et de certains biens et technologies avancés qui pourraient contribuer au développement de la Biélorussie dans les domaines militaire, technologique, de la défense et de la sécurité. Ainsi que des restrictions sur la fourniture de services connexes.

4) Suspension du processus d'adhésion à l'OMC

L'UE a décidé de suspendre pour l'instant le processus d'adhésion de la Biélorussie à l'OMC.

5) Interdiction des navires biélorusses dans les ports européens et des entreprises de transport sur les routes européennes

QUELLES SONT LES IMPLICATIONS DE TOUTES CES MESURES DANS LA PRATIQUE ? C'EST LE RÈGNE DE L'INCERTITUDE!

En raison de l'ampleur sans précédent des sanctions et de la vitesse à laquelle elles évoluent, il est difficile pour les entreprises d'évaluer concrètement les conséquences ou de s'adapter aux nouvelles circonstances. En outre, différents paquets de sanctions se succèdent et se chevauchent en quelque sorte. Par ailleurs, les sanctions n'ont pas seulement un impact direct, mais également de nombreuses conséquences indirectes, avec un impact sur, par exemple, les prix de l'énergie, les prix des carburants, etc. La FEB plaide dès lors en faveur d'un point de contact central où les entreprises pourraient poser toutes leurs questions et trouver des lignes directives ainsi qu'une FAQ. La FEB a également déjà organisé un webinar sur ces sujets, avec quatre experts en la matière (session à revoir via le site web de la FEB).





© Belga image

LE KREMLIN RIPOSTE EN ADOPTANT DES CONTRE-MESURES

Suite à l'adoption des sanctions occidentales, la Russie a décrété ou annoncé des premières mesures de représailles qui, directement ou indirectement, impactent déjà notre économie.

Dans le cadre de ses sanctions économiques, financières et politiques à l'encontre de Moscou, l'UE, à l'instar des autres alliés occidentaux, a fermé son espace aérien à tous les avions russes. En réponse, la Russie a également fermé son espace aérien à toutes les compagnies aériennes de 36 pays, dont la Belgique. Mais ce n'est pas tout : le Kremlin a également déployé toute une série de contre-mesures en représailles aux sanctions occidentales.

Le gouvernement russe a adopté une liste de tous les « pays inamicaux » qui ont imposé des sanctions contre la Russie ou y ont adhéré. Comme tous les pays de l'Union européenne, la Belgique figure sur cette liste.

LA LISTE RUSSE DES « PAYS INAMICAUX »

- Les États membres de l'UE
- Albanie
- Andorre
- Australie
- Canada
- Gibraltar
- Japon
- Liechtenstein
- Islande
- Micronésie
- Monaco
- Monténégro

- Nouvelle-Zélande
- Norvège
- Macédoine du Nord
- Corée du Sud
- Saint-Marin
- Singapour
- Suisse
- Taiwan
- Royaume-Uni
- Ukraine
- États-Unis

Toute entreprise russe souhaitant collaborer avec des personnes ou des entreprises issues de pays figurant sur la liste doit obtenir le consentement de la Commission gouvernementale. En outre, des restrictions sont imposées au transfert de devises vers l'étranger. Ainsi, l'État, les entreprises et les citoyens russes ne pourront régler leurs dettes envers les pays de la liste qu'en roubles, la monnaie russe dont le cours a fortement chuté depuis le début de la guerre, tandis que les exportateurs devront convertir en roubles 80% de leurs recettes en devises étrangères engrangées depuis le 1er janvier 2022 et que les liquidités en devises étrangères d'une valeur de plus de 10.000 dollars américains ne seront plus autorisées à quitter le pays.

De plus, le 31 mars, le président Poutine a signé un décret s'appliquant aux paiements pour la fourniture de gaz naturel effectués après le 1^{er} avril. Ainsi, pour importer du gaz naturel, les acheteurs étrangers doivent utiliser des comptes spéciaux auprès de la Gazprombank. L'acheteur étranger doit déposera des devises étrangères sur ce compte spécial et, pendant ce temps, la Gazprombank collectera des roubles au nom de l'acheteur.

Le président russe, Vladimir Poutine, a également annoncé que Moscou pourrait saisir les actifs des entreprises étrangères qui se retirent de Russie, prétendument dans le but de protéger les fournisseurs et les travailleurs locaux. De nombreuses entreprises occidentales ont décidé de suspendre ou d'arrêter leurs activités en Russie.

EXEMPTION DE BREVET

Le gouvernement russe a également adopté un décret autorisant les entreprises locales et les particuliers à utiliser des brevets provenant de « pays inamicaux » sans l'autorisation du détenteur du brevet et sans payer de redevances sur ceux-ci.

INTERDICTION D'EXPORTATION

Dans le même temps, la Russie a instauré une interdiction d'exportation sur plus de 200 produits. L'exportation de ces biens est temporairement interdite vers tous les pays, à l'exception des États membres de l'Union Économique Eurasiatique, de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. En outre, le décret restreint temporairement l'exportation de certains types de bois de Russie vers des « pays inamicaux ». Ces mesures sont valables jusqu'à la fin de 2022.

INTERDICTION D'EXPORTATION DE PRODUITS RUSSES

L'interdiction d'exportation s'applique aux catégories suivantes de produits russes :

- Technologie;
- Télécommunications ;
- Équipements médicaux ;
- Véhicules ;
- Machines agricoles;
- Équipements électriques.





Source: Commission Européenne

L'AGENDA GÉOPOLITIQUE DE L'UE

COMMENT L'UE ASSURE-T-ELLE DE BONNES RELATIONS AVEC SES VOISINS, DONT L'UKRAINE ?

Quiconque affirme que les liens entre l'UE et l'Ukraine ne se sont renforcés que récemment, parce que l'UE veut montrer son soutien au peuple ukrainien en temps de guerre, fait fausse route. L'UE et l'Ukraine entretenaient déjà de bonnes relations avant la guerre, qu'elles avaient d'ailleurs concrétisées par un accord officiel entre les deux parties.

L'UKRAINE A CHOISI L'OUEST

Depuis 2016, un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) lie l'UE et l'Ukraine dans le cadre de l'accord d'association que les deux parties ont signé en 2014. Cette année-là, la Russie avait annexé la Crimée, ce qui avait conduit l'Union européenne à lui infliger plusieurs sanctions. La conclusion de cet accord d'association et le début de ce conflit sont donc inextricablement liés.

L'accord d'association est le principal instrument de rapprochement entre l'Ukraine et l'UE: il favorise la consolidation des liens politiques et économiques entre les deux entités et le respect des valeurs qui leur sont communes. Cela s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage, à travers laquelle elle s'efforce de maintenir de bonnes relations avec ses pays voisins. L'UE a conclu des accords similaires avec la Moldavie et la Géorgie. Pour l'Ukraine, la signature de cet accord revêt une forte valeur symbolique, car cela signifie implicitement qu'elle se range du côté de l'Occident... et donc qu'elle tourne le dos à la Russie.

INTÉGRATION GRADUELLE DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR

L'UE et l'Ukraine entretiennent donc des liens économiques étroits. Malgré le fait que la guerre limite le commerce mutuel, nous voulons souligner à quel point les deux marchés sont imbriqués l'un dans l'autre. Après tout, l'ALECA vise à intégrer progressivement l'Ukraine dans le marché unique européen. En échange de cet accès et de cette intégration, l'Ukraine doit se conformer aux réglementations de l'UE, notamment concernant la sécurité alimentaire, les prescriptions techniques, les marchés publics, la politique de concurrence, les droits intellectuels et de propriété et le marché de l'énergie.

Alors que l'UE a immédiatement réduit ses droits de douane, l'Ukraine a été autorisée à le faire progressivement. Certains produits agricoles sont encore soumis à des contingents tarifaires. Même les plus grands produits d'exportation de l'Ukraine, c'est-à-dire certains produits agricoles et métalliques, sont toujours soumis à certaines restrictions dans le but sous-jacent de ne pas donner à l'Ukraine un avantage concurrentiel.

LIBRE CIRCULATION DES SERVICES, PAS DES PERSONNES

En vertu de l'accord, l'Ukraine jouit d'une libre circulation quasi illimitée des services. Ici encore, le pays doit se conformer aux nombreuses règles de l'UE pour en bénéficier. Ainsi, elle doit transposer automatiquement la législation européenne sur les services dans sa propre législation. Cette procédure fait l'objet d'un suivi étroit, l'UE pouvant décider que la transposition n'est pas satisfaisante et suspendre par la suite l'accès au marché pour les services concernés. Une « conditionnalité » stricte est donc appliquée.

L'accord ne permet néanmoins pas la libre circulation des personnes et des travailleurs. Il n'est pas non plus question d'une union douanière, même si certaines dispositions visent à faciliter la collaboration douanière.

QUE SIGNIFIE L'ACCORD D'ASSOCIATION POUR LES ENTREPRISES?

- Importations et exportations facilitées et plus abordables vers et depuis l'Ukraine;
- Suppression de la plupart des droits de douane sur les échanges de marchandises (UE: 98,1% - Ukraine: 99,1%);
- Un transit douanier plus efficace;
- Harmonisation de la législation, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité entre l'Ukraine et l'UE. Les fabricants doivent se conformer à une seule série d'exigences afin de pouvoir commercialiser leurs produits à la fois dans l'UE et en Ukraine;
- Harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS);
- Protection des droits de propriété intellectuelle;
- Commerce de services : la création d'une entreprise, les services transfrontaliers et les séjours temporaires sont possibles dans de nombreux secteurs;
- Accès aux marchés publics.





L'ALECA a rapproché l'UE et l'Ukraine, ce qui se remarque également dans le conflit en cours. Source : Parlement européen, © UE 2022

AVEC TOUTES LES CONSÉQUENCES QUE CELA IMPLIQUE ...

La signature initiale de l'ALECA, prévue en mars 2012, avait été suspendue par le président ukrainien de l'époque, Viktor Ianoukovitch, qui avait cédé sous la pression de la Russie opposée à cet accord. Ces événements ont été suivis par les importantes manifestations baptisées « Euromaïdan » et par la « révolution de la dignité », lesquelles ont provoqué un changement de gouvernement, le président Viktor Ianoukovitch sollicitant alors l'aide de la Russie. Cette situation est également à l'origine de l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, avec toutes les conséquences que l'on connaît. L'UE avait alors imposé des sanctions à la Russie, ce qui avait poussé Poutine à réagir avec de sévères contre-mesures. Dans ce contexte, le conflit actuel est une nouvelle escalade de la tension du passé.

Du côté de l'UE aussi, la situation n'a pas toujours été facile. Aux Pays-Bas, par exemple, la ratification de l'accord avait été entravée par un référendum défavorable (avril 2016). Au final, l'accord avait pu être ratifié dans son intégralité le 30 mai 2017, mais en incluant une déclaration contraignante précisant que l'accord ne conférerait pas à l'Ukraine le statut de pays candidat et qu'aucune aide militaire et aucune ressource supplémentaire ne lui seraient accordées.

«DERRIÈRE
LA POLITIQUE
EUROPÉENNE DE
VOISINAGE FIGURENT
ÉGALEMENT
DES OBJECTIFS
GÉOPOLITIQUES.»

RÉELLE AMITIÉ OU SIMPLE INTÉRÊT GÉOPOLITIQUE?

Derrière la politique européenne de voisinage figurent également des objectifs géopolitiques. Ainsi, l'Europe aspire à se doter d'une périphérie forte en marge de la Russie, qui soit conforme à nos valeurs et à nos normes. En effet, le marché ukrainien n'est pas tellement important pour l'UE. Outre les objectifs commerciaux, le rayonnement culturel de l'UE et sa volonté de faire contrepoids à la Russie sont très importants. En effet, en permettant à l'Ukraine de copier de nombreux textes législatifs, nos deux blocs commerciaux partagent non seulement les mêmes biens, mais nous sommes également en mesure de transposer les normes et les valeurs européennes dans la société ukrainienne. C'est exactement cela qui a provoqué la colère de la Russie.



Source: Commission Européenne

MESURES DE SOUTIEN

MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES BELGES

AIDER ET ÊTRE AIDÉ

De très nombreuses entreprises ont été rapidement impactées par la guerre en Ukraine. L'invasion de la Russie a entraîné une forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières (à un moment où l'inflation s'envolait en raison de la flambée des prix de l'énergie). Les importations ou exportations des entreprises commerçant avec la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie ou opérant sur place ont été perturbées quasi immédiatement. Et dans de nombreux secteurs, les effets des sanctions économiques contre la Russie et la Biélorussie se sont rapidement fait sentir.

Afin de soutenir toutes les entreprises touchées, le gouvernement fédéral a introduit du 1er avril au 30 juin 2022 un régime de chômage temporaire pour cause de « force majeure due à la guerre en Ukraine ». Il s'appliquera selon les mêmes modalités que le chômage temporaire pour cause de « force majeure due au COVID-19 », qui a expiré le 31 mars 2022. D'ailleurs, à partir du 1er avril, le gouvernement fédéral a introduit un droit passerelle de crise pour les indépendants qui sont directement touchés par la guerre en Ukraine et qui voient donc leur chiffre d'affaires diminuer d'au moins 40% par rapport au même mois en 2019.

Le 10 mars, la Commission européenne a lancé une consultation auprès des États membres sur un projet de proposition de soutien de crise temporaire à l'économie, recourant à la flexibilité des instruments européens en matière d'aides d'État. Cette proposition publiée le 23 mars prévoit la possibilité pour les États membres de soutenir temporairement les liquidités des entreprises, par exemple sous la forme de garanties et de prêts subventionnés. Ou encore la possibilité d'accorder des aides permettant aux entreprises de faire face aux coûts supplémentaires engendrés par les prix du gaz et de l'électricité exceptionnellement élevés.

Au niveau régional également, les différents gouvernements réfléchissent à des mesures de soutien aux entreprises. Vous trouverez un aperçu actualisé de toutes les aides sur www.feb.be.

LA FEB A OBTENU
LA PROLONGATION
DU RÉGIME
DE CHÔMAGE
TEMPORAIRE

LES UKRAINIENS EN EXIL BÉNÉFICIENT D'UNE PROTECTION EN EUROPE

Les États membres européens ont activé un mécanisme de crise qui peut être utilisé en cas d'afflux massif de réfugiés. Les réfugiés ukrainiens peuvent y recourir pour obtenir un statut spécial de protection temporaire, sans devoir suivre la procédure d'asile. Grâce à ce statut, les Ukrainiens en exil ont le droit de séjourner, de travailler, de recevoir une éducation et de bénéficier de toutes sortes d'aides.

QUE DEMANDE LA FEB?

Vu les conséquences macro-économiques négatives de cette crise pour l'économie belge, la FEB a déjà plaidé auprès des autorités pour l'adoption de mesures de soutien aux entreprises. Elle plaide pour une approche mixte combinant diverses mesures de court, moyen et plus long terme. La FEB a ainsi mis en avant les 6 points d'attention suivants:

- Prendre des mesures budgétaires permettant de faire baisser les factures d'énergie des entreprises (en veillant à ce que ces mesures n'entraînent pas une hausse d'impôts ou de nouveaux coûts à charge des entreprises);
- Soutenir les entreprises confrontées à des difficultés d'approvisionnement en matières premières (en faisant preuve de flexibilité quant à des approvisionnements alternatifs et les obligations en matière d'étiquetage);

- Adopter des mesures complémentaires en matière sociale (telles qu'un report du versement de diverses cotisations et un débat de fond permettant de ralentir l'indexation automatique des salaires);
- Décréter un « stand-still » réglementaire (càd. ne pas introduire de nouvelles charges ou obligations) et faire preuve de flexibilité quant au respect de diverses obligations existantes;
- Privilégier une approche et une coordination européenne (afin de maintenir le « level-playing-field » au sein du marché intérieur, notamment en matière d'aides d'Etats);
- 6. Mettre en place un « single-point-of-contact » auprès des autorités afin de garantir une circulation optimale de l'information et de centraliser les nombreuses questions des entreprises.

FOURNIR UNE AIDE HUMANITAIRE

Ces dernières semaines, la crise humanitaire a suscité un élan de solidarité sans précédent. Le don financier constitue le moyen le plus efficace d'offrir son aide. C'est le Consortium 12-12 (1212.be) qui coordonne la campagne de collecte de fonds auprès du grand public, des autorités et du secteur privé. L'ambassade d'Ukraine en Belgique, avec l'aide de la Ville de Bruxelles et de Brussels Expo, collecte toutes sortes de marchandises. La page Facebook (facebook.com/UkrainianEmbassyBelgium) de l'ambassade indique quelles marchandises sont recherchées et où elles peuvent être livrées.

Par ailleurs, dans le cadre de sa campagne « Stand Up For Ukraine », la Commission européenne a mis en place un nouveau système pour coordonner l'acheminement des dons à grande échelle, émanant du secteur privé, de biens vitaux tels que des médicaments, des vaccins, des équipements médicaux, des tentes, des lits et des couvertures d'urgence.

La Commission est en contact direct avec les autorités ukrainiennes chargées de la protection civile et celles des pays voisins, et reçoit en permanence des informations sur les biens dont on a besoin de toute urgence sur le terrain. Les acteurs privés qui souhaitent faire un don sont invités à contacter la Commission européenne par e-mail : ECHO-private-donations@ec.europa.eu.

#PlaceDispo - Depuis l'invasion par la Russie, des millions d'Ukrainiens ont fui leur pays. Nos autorités mettent tout en œuvre pour fournir une capacité d'accueil suffisante, mais des sites d'accueil externes s'avèrent nécessaires. Le site info-ukraine.be explique comment particuliers et entreprises peuvent proposer des logements, et contient des liens utiles vers les initiatives des autorités fédérales, régionales et locales.

NOTRE CC À VOTRE SERVICE

LE CENTRE DE COMPÉTENCE EUROPE & INTERNATIONAL

Le Centre de compétence (CC) Europe & International de la FEB assure le contenu rédactionnel de cette nouvelle publication, Focus International Trade, qui paraît deux fois par an.

Son lancement fait suite à un double constat.

Premièrement, le commerce international est crucial pour notre économie très ouverte et pour nos entreprises de toutes tailles. Deuxièmement, cette réalité n'est pas assez soulignée de façon objective et n'est donc peut-être pas rendue suffisamment concrète pour nombre de nos dirigeants et chefs d'entreprise.

L'ÉQUIPE



Olivier Joris Executive Manager



Benoit Monteyne Conseiller



Sofie Declerck Attaché

La FEB est très active dans de multiples facettes du commerce international. Citons, de manière non exhaustive :

- La veille permanente quant au bon fonctionnement du marché intérieur européen;
- Le suivi de la politique commerciale européenne;
- La promotion des accords de libreéchange auprès des entreprises.
- Le suivi des tensions commerciales et de leur impact;
- La protection des investissements de nos entreprises à l'étranger et, inversement, des investissements étrangers en Belgique;
- L'organisation de multiples activités en lien avec la « diplomatie économique », dont la participation aux sites d'État et missions économiques.

FOCUS INTERNATIONAL TRADE – Publication semestrielle de la Fédération des entreprises de Belgique

RÉDACTION

Sofie Declerck, Olivier Joris, Benoit Monteyne

RÉDACTION FINALE

Johan Van Praet, Anne Michiels

TRADUCTION

Service de traduction FEB

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS

Stefan Maes

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

ISSN 2736-4437

Date de publication : avril 2022

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands. Cette publication peut être lue en ligne sur www.feb.be > Publications



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d'une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l'emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d'employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.

Retrouvez nos dernières publications sur notre site web

WWW.FEB.BE